

AVIS DE PROMULGATION

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 6 mai 2024, au 1070, route du Président-Kennedy, Scott (Québec) G0S 3G0, le conseil municipal a adopté la résolution PPCMOI 6557-05-24.

Cette résolution a pour objectif d'autoriser, malgré certaines dispositions prévues au règlement de zonage 198-2007, dans la zone VIL-12 :

- L'installation de plus de deux conteneurs maritimes sur le même terrain;
- L'implantation permanente de conteneurs maritimes utilisés à des fins commerciales au lieu de temporaire;
- Un stationnement de 94 places non pavé et sans bordure;
- L'implantation d'une enseigne détachée du bâtiment principal, aux dimensions de 35 pieds et 6 pouces par 16 pieds et 3 pouces et ayant une superficie de 577 pieds carrés;
- L'utilisation d'un véhicule désaffecté (avion) comme bâtiment principal;
- L'implantation de deux pergolas en cour avant;
- L'implantation de dix foyers extérieurs en cour avant.
- L'implantation d'un écran décoratif composé de gabion et de palettes de bois;

La résolution 6557-05-24 est entrée en vigueur le 23 mai 2024, à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

DONNÉ À SCOTT, ce 27 mai 2024.



Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier-trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 27 mai 2024.



Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier